



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 Décembre 2020**

**Association FRANCOIS-XAVIER BAGNOUD**

Association déclarée sous le régime de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Siège social : 20 rue Vignon  
75009 PARIS

Société de commissariat aux Comptes  
inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de l'Est

SAS au capital de 138.150 € - RCS TROYES 421 325 424 – APE 69.20Z  
Siège social : 2 bis rue Veuve Bénard Bodié – 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC  
Tél. 03.25.73.26.96 – Mail : intercomex@groupe-intercomex.fr



**Association FRANCOIS-XAVIER BAGNOUD**  
20 rue Vignon  
75009 PARIS

Aux adhérents,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.



## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne les ressources de l'association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à La Chapelle Saint Luc, le 20 Mai 2021

**Pour la S.A.S INTERCOMEX,**

Le Commissaire aux comptes

**Éric THIERY**

*Commissaire aux Comptes Inscrit  
Membre de la Compagnie Régionale de l'Est*

## Annexe

### Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

# Bilan Actif

Association FXB FRANCE

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Edition du 06/05/21

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	7 911	7 911		
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>7 911</b>	<b>7 911</b>		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>7 911</b>	<b>7 911</b>		

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
<b>TOTAL stocks et en-cours :</b>				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>TOTAL créances :</b>				
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	435 854		435 854	565 230
Charges constatées d'avance				
<b>TOTAL disponibilités et divers :</b>	<b>435 854</b>		<b>435 854</b>	<b>565 230</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>435 854</b>		<b>435 854</b>	<b>565 230</b>

**S.A. INTERCOMEX**  
 Commissariat aux Comptes  
 S.A. au capital de 138.150 €  
 2 bis rue Veuve Bernard Bodié - 10800 LA CHAPELLE SAINT LUC  
 Tél. 03 25 73 26 96 - Fax 03 25 73 48 18  
 intercomextroyes@aol.com  
 R.C. Troyes B 421 325 424

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>443 765</b>	<b>7 911</b>	<b>435 854</b>	<b>565 230</b>
----------------------	----------------	--------------	----------------	----------------



# Bilan Passif

Association FXB FRANCE

Période du 01/01/20 au 31/12/20  
Edition du 06/05/21  
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
<b>SITUATION NETTE</b>		
Capital social ou individuel dont versé		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	8 082	30 152
Report à nouveau	(25 801)	(15 733)
<b>Résultat de l'exercice</b>	(17 333)	(10 068)
<b>TOTAL situation nette :</b>	<b>(35 051)</b>	<b>4 351</b>
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>(35 051)</b>	<b>4 351</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	427 738	535 078
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>427 738</b>	<b>535 078</b>
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	33	
Emprunts et dettes financières divers		
<b>TOTAL dettes financières :</b>	<b>33</b>	
<b>AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS</b>		
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	42 043	16 894
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 091	8 907
<b>TOTAL dettes diverses :</b>	<b>43 134</b>	<b>25 801</b>
<b>PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>		
<b>DETTES</b>	<b>43 167</b>	<b>25 801</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>435 854</b>	<b>565 230</b>

**S.A. INTERCOMEX**  
Commissariat aux Comptes  
S.A. au capital de 138.150 €  
2 bis rue Veuve Bénard Bodié - 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC  
Tél. 03 25 73 26 96 - Fax 03 25 73 48 18  
intercomextroyes@aol.com  
R.C. Troyes B 421 325 424

# Compte de Résultat (Première Partie)

Association FXB FRANCE

Période du 01/01/20 au 31/12/20  
Edition du 06/05/21  
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services <b>Chiffres d'affaires nets</b>				
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges Autres produits			418 531	608 389
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>418 531</b>	<b>608 389</b>
<b>CHARGES EXTERNES</b> Achats de marchandises [et droits de douane] Variation de stock de marchandises Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock [matières premières et approvisionnements] Autres achats et charges externes			27 261	30 234
<b>TOTAL charges externes :</b>			<b>27 261</b>	<b>30 234</b>
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS</b>				
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b> Salaires et traitements Charges sociales			59 511 30 815	59 511 27 123
<b>TOTAL charges de personnel :</b>			<b>90 326</b>	<b>86 634</b>
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b> Dotations aux amortissements sur immobilisations Dotations aux provisions sur immobilisations Dotations aux provisions sur actif circulant Dotations aux provisions pour risques et charges				
<b>TOTAL dotations d'exploitation :</b>				
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>			447 686	612 688
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>565 273</b>	<b>729 555</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(146 742)</b>	<b>(121 166)</b>

**S.A. INTERCOMEX**  
Commissariat aux Comptes  
S.A. au capital de 138.150 €  
2 bis rue Veuve Bénard Bodié - 10800 LA CHAPELLE SAINT LUC  
Tél. 03 25 73 26 96 - Fax 03 25 73 48 18  
intercomextroyes@aol.com  
R.C. Troyes B 421 325 424



# Compte de Résultat (Seconde Partie)

Association FXB FRANCE

Période du 01/01/20 au 31/12/20  
Edition du 06/05/21  
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(146 742)</b>	<b>(121 166)</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>		
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>(146 742)</b>	<b>(121 166)</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	565 230	676 328
	<b>565 230</b>	<b>676 328</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	435 821	565 230
	<b>435 821</b>	<b>565 230</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>129 410</b>	<b>111 098</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>983 761</b>	<b>1 284 718</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 001 094</b>	<b>1 294 786</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>(17 333)</b>	<b>(10 068)</b>

**S.A. INTERCOMEX**  
Commissariat aux Comptes  
S.A. au capital de 138.150 €  
2 bis rue Veuve Bénard Bodié - 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC  
Tél. 03 25 73 26 96 - Fax 03 25 73 48 18  
intercomextroyes@aol.com  
R.C. Troyes B 421 325 424

## Note d'analyse des comptes et annexe comptable

**AFXB FRANCE**

Période du 01/01/20 au 31/12/20

### Les principes respectés :

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présupposant de la continuité de l'exploitation, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

-les comptes sont établis sur la base des encaissements et des décaissements réalisés au titre de l'année 2020 ; année marquée, bien entendu, par la crise sanitaire mondiale qui a provoqué des impacts importants tant dans la collecte des dons que dans leur utilisation.

### a/ Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue.

b/ Dettes : Elles sont valorisées à leur valeur nominale.

### c/ Autres réserves :

Le montant de cette réserve qui s'élève, au 31/12/2020, à 8.082,29 € (pour 30.152,46 € à fin 2019) est destiné à couvrir le fonctionnement administratif de l'Association. La contrepartie de cette somme figurant dans des comptes bancaires spécifiques au 31/12/2020.

### d/ Provisions réglementées :

Le montant des provisions qui figure au passif du bilan 2020 pour une somme de 427.738,21 € (rappel 2019 : 535.077,97 €) représente les fonds dédiés sur dons. Ils constituent des engagements et seront réalisés au cours des années ultérieures pour des programmes déjà engagés à la date du 31 décembre 2020 ainsi que pour des programmes en cours de finalisation.

### - L'analyse détaillée du compte de résultat 2020 :

### e/ Produits et charges d'exploitation :

Le tableau ci-après présente, de façon détaillée, les produits d'exploitation, perçus au titre de 2020, en mettant en évidence les fonds dédiés aux programmes de l'Association (et les dépenses engagées).

**f/ Produits exceptionnels :**

Cette rubrique dont le montant s'élève à la somme de 565.230,43 € représente la reprise des fonds dédiés sur dons et libéralités qui avaient été constatés au 31/12/2019 à hauteur de 535.077,97 € et de la réserve sur subvention de fonctionnement de l'année précédente pour 30.152,46 €.

**g/ Charges exceptionnelles :**

Cette rubrique dont le montant s'élève à la somme de 435.820,50 € correspond aux engagements à réaliser au cours des années postérieures à l'année 2020 et enregistrés dans les comptes « Autres réserves » (pour les dépenses de fonctionnement) et « Provisions réglementées » (pour les fonds dédiés) ; ils sont la contrepartie des soldes des comptes bancaires au 31/12/2020.



**COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISE**

<b>EMPLOIS</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>RESSOURCES</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
dépenses opérationnelles réalisées à l'étranger	612 688	447 686	report des ressources collectées non utilisées au début de l'exercice	676 328	565 230
frais de recherche de fonds	86 634	90 326	dons non affectés	78 493	99 298
frais de fonctionnement	30 234	27 261	dons dédiés	529 897	319 232
<b>I- Total des emplois inscrits au compte de résultat</b>	<b>729 556</b>	<b>565 273</b>	<b>I- Total des ressources inscrites au compte de résultat</b>	<b>608 390</b>	<b>418 530</b>
<b>II- Dotations aux provisions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>II- Reprises de provisions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>III- Engagements à réaliser sur ressources collectées</b>	<b>565 230</b>	<b>435 821</b>	<b>III- insuffisance de ressources de l'exercice</b>	<b>10 068</b>	<b>17 333</b>
<b>IV- Excédent de ressources de l'exercice</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 294 786</b>	<b>1 001 094</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 294 786</b>	<b>1 001 094</b>

**S.A. INTERCOMEX**

Commissariat aux Comptes

S.A. au capital de 138.150 €

**2 bis rue Veuve Bénard** Boite - 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC

Tel. 03 25 73 26 96 - Fax 03 25 73 48 18

intercomextroyes@aol.com

R.C. Troyes B 421 325 424



**RAPPORT SPECIAL  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

**Association FRANCOIS-XAVIER BAGNOUD**

Association déclarée sous le régime de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Siège social : 20 rue Vignon

75009 PARIS

Société de commissariat aux Comptes  
inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de l'Est

SAS au capital de 138.150 € - RCS TROYES 421 325 424 – APE 69.20Z  
Siège social : 2 bis rue Veuve Bénard Bodié – 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC  
Tél. 03.25.73.26.96 – Mail : [intercomex@groupe-intercomex.fr](mailto:intercomex@groupe-intercomex.fr)



**Association FRANCOIS-XAVIER BAGNOUD**  
20 rue Vignon  
75009 PARIS

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article R.612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions prévues à l'article L. 612-5 du Code de commerce. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

.../...



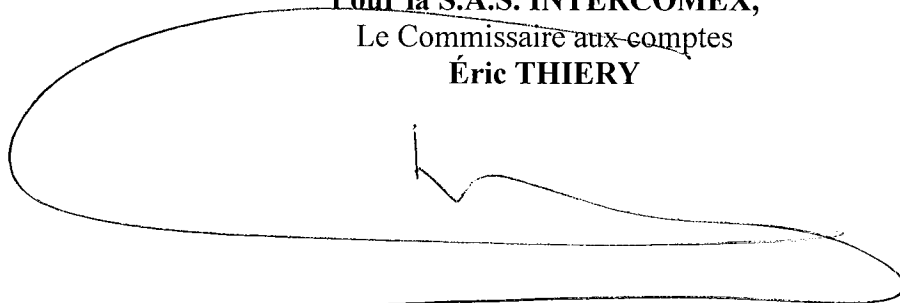
**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à La Chapelle Saint Luc, le 20 Mai 2021

**Pour la S.A.S. INTERCOMEX,**  
Le Commissaire aux comptes  
**Éric THIERY**

A large, handwritten signature in black ink, appearing to be 'Eric Thiery', written over a horizontal line.

*Commissaire aux Comptes Inscrit*  
*Membre de la Compagnie Régionale de l'Est*